



# « BATAILLE DE COM » OU INFORMATIONS SÉRIEUSES, GOUVERNEMENT ET COMEX ONT FAIT LEUR CHOIX... ET VOUS ?

**Une des singularités de cette période est que rarement les cadres de notre entreprise n'ont été aussi présents dans un conflit. Cela laisse apparaître des désaccords majeurs ou a minima des doutes sur la pertinence d'une réforme posée comme une nécessité absolue par le gouvernement et nos dirigeants. Si celle-ci venait à se mettre en place, ce serait un bouleversement comme nous n'en avons jamais connu.**

Ce n'est pas par hasard si le gouvernement et nos premiers dirigeants ont décidé d'intensifier leur guerre de « com » et leurs pratiques...douteuses !

Dans ce contexte, nous pouvons nous interroger sur les informations qui nous viennent du gouvernement ou de l'entreprise et du rôle que l'un et l'autre veulent nous faire jouer.

## À QUI FAIRE CONFIANCE ? COMMENT NOUS POSITIONNER ? SOMMES-NOUS BIEN INFORMÉS ?

L'UFCM-CGT et son Groupe National Cadres soumettent quelques éléments à votre réflexion.

### La dette au cœur du problème

Quelques points à garder en mémoire :

- le premier rapport « Spinetta » indiquait que la dette était « d'Etat » pour **au moins 35 Milliards d'euros** (soit les 2/3 de la dette totale de la SNCF). Ce point a été **supprimé dans le rapport définitif...**
- Dès 2008, la Cour des Comptes préconisait à l'Etat de reprendre plus de la moitié de la dette de RFF ;
- Les gouvernements successifs (et l'actuel y prend sa part) n'ont cessé de prendre des décisions qui ont augmenté progressivement la dette de la SNCF.

Par exemple, l'Etat a imposé :

- L'achat de rames TGV pour préserver le site Alstom de Belfort pour 480 millions d'euros ;
- Le financement partiel du projet « Charles De Gaulle Express » par SNCF Réseau pour 250 millions d'euros en pure perte ;



- **La prise en charge par SNCF Réseau** de 400 millions d'euros non versés par les collectivités locales sur la LGV SEA (Tours/ Bordeaux) ;
- Récemment, **la commande de 100 rames TGV** comme « cadeau » pour le mariage Alstom/Siemens pour 2,5 milliards d'euros.

A cela s'ajoute le **non versement** par l'Etat de **la compensation des tarifs sociaux** qu'il impose à l'entreprise à hauteur de 70 millions d'euros pour 2017 qui s'ajoutent aux 700 millions d'euros cumulés depuis 2001 !

Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive !

**Retrouvez-vous ce type d'informations dans « Temps Réel » ?  
Le gouvernement intègre-t-il ces sujets dans les débats ?**

Quelle confiance accorder à un Président de la République, ex-Ministre du Budget, et à une Ministre Déléguée aux Transports ex-membre du Comex SNCF (donc tous deux parfaitement au courant des décisions passées), quand ils se disent prêts à étudier une reprise de la dette dont ni le montant, ni la date précise ne sont définis et à la condition que les cheminots acceptent de faire des « efforts ».

**Le chantage est d'autant plus scandaleux que des « efforts »,  
les cheminots en ont déjà fait beaucoup et en font toujours !**

Depuis 2002, des **gains de productivité** ont été obtenus au prix de suppressions massives de postes et du gel des salaires. Il en résulte une explosion de la sous-traitance et une désorganisation de la production.

**Quand (même) le SNCS marque son désaccord et sa défiance !**

Ces éléments ont amené l'habituel très discret Syndicat National des Cadres Supérieurs (SNCS) à sortir de sa réserve et à s'exprimer en adressant une lettre ouverte à Elisabeth Borne.

Il la questionne sur la dette et indique qu'il s'agit « d'un chantage » : *"l'Etat va enfin assumer ses responsabilités d'actionnaire sur le plan financier, partiellement et en fin de quinquennat !" mais en échange d'efforts partagés, notamment une modification des règles de leur contrat de travail. »*

*« Certains cadres supérieurs seraient prêts à se joindre ponctuellement au mouvement ».*

(Extrait de la lettre du Syndicat des Cadres Supérieurs à la Ministre Déléguée aux Transports).

**Sur le traitement des cheminots,  
le gouvernement a choisi le « cheminot bashing » !**

Nous sommes une nouvelle fois des privilégiés absolus avec nos voyages gratuits et notre déroulement de carrière excessif (rapport Spinetta).

Les arguments du gouvernement démontrent une méconnaissance stupéfiante du Statut.

**Il n'y a guère que la « prime de charbon » que l'on ne nous ait pas servie !  
Tout est bon pour tenter de nous dénigrer !**

Pourtant, concrètement :

- Nous mesurons tous les jours les moyens qui nous manquent pour assurer nos missions comme elles devraient l'être ;
- l'enquête menée par SECAFI pour le CCGPF a montré que 75% des agents de maîtrise et des cadres dépassent le temps de travail pour lequel ils sont rémunérés et que 1 encadrant sur 5 travaille plus de 48h par semaine ;
- Le paiement des heures de nuit, de dimanches et fêtes est parmi les plus bas de toutes les conventions collectives.

**Il est insupportable de voir nos agents et nous-mêmes traités de la sorte !**

Le SNCS choqué, lui aussi, par ces pratiques, nous rejoint dans son analyse lorsque dans son courrier, il critique la « *stratégie politique* » du gouvernement « *de livrer à la vindicte populaire les cheminots* ».

### **QUI DIT LA VÉRITÉ SUR LE PRIX DU STATUT ?**

- ✓ 700 millions selon le Président de la République ;
- ✓ 100 millions selon la Ministre des Transports E. BORNE ;
- ✓ 10 millions selon le Président Pépy.

### **EN RÉALITÉ, LE STATUT EST UN ATOUT POUR L'ENTREPRISE !**

Pendant ce temps...

Silence radio du côté des dirigeants SNCF

Alors que M. Pépy se prétend toujours cheminot, il n'a pas dit un mot pour nous défendre !

Mieux que cela, notre Président a choisi une stratégie... douteuse !

« Silence dans les rangs » et illégalité pour tenter de « casser » le mouvement de contestation.

Devons-nous cautionner et porter ces pratiques ?

Nous constatons amèrement que la « loyauté » que veut imposer M. Pépy n'a aucune réciprocité !

Ainsi, **nos dirigeants ne se fixent plus de limites** et demandent aux cadres de porter leurs exigences :

- tentatives d'interdiction ou de limitation de distribution de tracts syndicaux. On se croit revenu avant 1968 où les syndicats n'avaient pas le droit de cité dans les entreprises !
- Restrictions dans le dépôt des DII. Notons que ce sont les DPX (responsables des bureaux de commande ou de CPS) qui se retrouvent en grande difficulté à cause d'injonctions non réglementaires de la direction ;
- **Décompte des jours de repos** pour les grévistes **contraire aux règlements**.

Ce dernier point nous permet d'observer la **parfaite complicité qui existe entre nos dirigeants et le gouvernement**.

Plusieurs **inspections du travail ont été interpellées** par les représentants des cheminots sur le sujet des **préavis distincts** les uns des autres et donc des décomptes des jours de grève. Les avis de l'inspection du travail **nous donnent tous unanimement raison**.

Face à ce désaveu, le gouvernement vient au secours de M. Pépy : « le Ministère du Travail demande, dans un courrier consulté par Mediapart, aux agents de l'Inspection de ne pas rendre d'avis sur le sujet, dans l'attente d'une concertation avec le Ministère du Transport. »

**Cette ingérence est dénoncée par les syndicats du Ministère du Travail !**

Notre rôle de cadre doit-il être de porter ces pratiques ?  
Ne devrait-il pas être contributif grâce à une liberté de parole retrouvée ?

Nous observons sur le terrain l'exaspération croissante des cadres qui n'ont pas envie d'être traités comme de simples « bidasses ».

## **L'UFCM-CGT INVITE LES CADRES :**

- **A manifester leur mécontentement en participant massivement et activement :**
  - ✓ **Au Vot'action organisé par les organisations syndicales afin de donner leur position sur la réforme du gouvernement ;**
  - ✓ **Aux mouvements unitaires en cours.**
- **A profiter d'une information plurielle sur la réforme ferroviaire : <https://www.facebook.com/cadreslibres/>**

**CERTAINS VEULENT LA DESCENDRE  
NOUS, ON LA DÉFEND !**



## **FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS UNION FEDERALE DES CADRES ET MAÎTRISES**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Fonction : .....  
Grade : .....  
Position de rémunération : .....  
Etablissement : .....  
Tél : .....  
E-mail : .....



### **J'ADHÈRE À LA CGT**

FÉDÉRATION CGT CHEMINOTS  
263, Rue de Paris - Case 546  
93 515 MONTREUIL Cedex  
Tél : 01.55.82.84.40  
orga@cheminotcgt.fr  
www.cheminotcgt.fr

**BULLETIN D'ADHESION**

**Ne dites plus :  
« Que fait la CGT ? »  
FAITES-LA !**

Nom du secteur : ..... Tél : .....  
Syndicat : ..... Tél : .....  
Nom du contact : .....  
Nom du syndiqué : .....

